



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Creuse



Guéret, le 26 juin 2017

l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Creuse

à

Mesdames, messieurs les directeurs d'école
S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs de
l'Éducation nationale chargés de circonscription

Objet : Préparation rentrée 2017 – Organisation de la semaine scolaire

P.J. : Document type « Organisation de la semaine scolaire »

Cabinet

Affaire suivie par
Gilles Dumont
Références
CM/n° 597

Téléphone
05 87 86 61 21
Télécopie
05 87 86 61 01

Mél
Cabinet.ia23@ac-limoges.fr
Site internet

<http://www.ac-limoges.fr/dsden23/>

Direction des services
départementaux
de l'Éducation nationale
1 place Varillas
CS 20129
23003 Guéret cedex

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale a pris plusieurs mesures de rentrée notamment destinées à donner plus de souplesse aux acteurs de terrain. Parmi celles-ci figure la possibilité de modifier dans chaque département l'organisation actuelle des rythmes scolaires.

Cette modification, qui ne revêt aucun caractère obligatoire, n'est pas destinée aux communes et aux communautés éducatives qui sont satisfaites de l'organisation actuelle. Les écoles peuvent donc tout à fait continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.

Pour les écoles qui se prononceraient pour un retour à la semaine de 4 jours, il conviendra de respecter les étapes suivantes :

- avis du conseil d'école ;
- avis du conseil municipal ;
- avis d'opportunité de l'IA-DASEN qui décide d'autoriser – ou non – des adaptations.

Ces autorisations seront accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc de l'intérêt de l'enfant. Une attention particulière sera accordée aux conséquences générées par la modification des rythmes sur les transports scolaires.

Ainsi, là où émerge un consensus local entre conseil d'école, municipalité, avec un avis favorable de l'IA-DASEN en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants sera possible.

La réunion du conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), qui aura à émettre un avis sur l'organisation des rythmes scolaires pour cette rentrée, est programmée le mercredi 5 juillet 2017.

En conséquence, l'avis du conseil d'école devra être transmis pour le lundi 3 juillet 2017 à l'inspecteur de l'Éducation nationale de votre circonscription ainsi qu'au cabinet de l'IA-DASEN (cabinet.ia23@ac-limoges.fr) par voie électronique exclusivement :

Circonscription d'Aubusson
Monsieur Philippe SENNEPIN
05 87 86 61 51 - circonscription.aubusson@ac-limoges.fr

Circonscription de Guéret 1
Madame Véronique DUPIN
05 87 86 61 34 - circonscription.queret1@ac-limoges.fr

Circonscription de Guéret 2 & ASH
Madame Yamina YESSAD-BLOT
05 87 86 61 34 - circonscription.queret2@ac-limoges.fr



Il conviendra également, en étroite collaboration avec le maire, que vous puissiez joindre à l'avis du conseil d'école le projet d'organisation de la semaine scolaire que vous aurez établi. À cet effet, vous complétez le document type joint à ce courrier.

Mes services et moi-même sommes à votre disposition pour toute demande d'information ou de conseil.

Les délais impartis sont fortement contraints mais je sais pouvoir compter sur votre implication et vous en remercie.

Par intérim,
Le secrétaire général,

Gilles DUMONT